



Papeete, le 27 Juillet 2018

A l'attention de Moeana FLORIAN
BRASSERIE DE TAHITI

RÈGLEMENT
OPERATION « Du bien être pour toute la famille » EAU ROYALE 2018
DU 10 au 23 SEPTEMBRE 2018

Article 1 : Société Organisatrice

La S.A. BRASSERIE DE TAHITI, R.C.S Papeete TPI 53 1 B, numéro TAHITI 031195, dont le siège social est situé à Papeete, 17 Place Notre Dame, organise en Polynésie française un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 10 au 23 septembre 2018, intitulé « Du bien être pour toute la famille ».

Ce jeu se déroulera sur 2 semaines, avec un tirage au sort prévu le vendredi 28 septembre 2018.

Article 2 : Participation

La participation à « Du bien être pour toute la famille » est ouverte à toute personne résidant en Polynésie française, à l'exception des employés de la Brasserie de Tahiti et des partenaires. Dans le cas où un mineur serait tiré au sort, il devra obligatoirement être accompagné d'un adulte ayant autorité parentale et pouvant en faire la preuve pour prendre possession de son lot.

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 : Modalités

La participation au tirage au sort peut se faire, au choix du participant :

1. En inscrivant ses coordonnées sur un bulletin disponible gratuitement à l'agence Cyclone :
 - sur place du lundi au vendredi, de 14h00 à 16h00, Immeuble Laguesse, 2 étage - Place Notre Dame, à raison d'un bulletin par participant et par jour
 - par courrier à : Agence Cyclone - « Du bien être pour toute la famille »- BP 21691- 98713 Papeete, les frais de port étant remboursés sur simple demande.

ou

2. En indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et e-mail) sur le bulletin jeu disponible chez les partenaires du jeu et dans les magasins participants, ou sur papier libre, à joindre à votre preuve d'achat (ticket de caisse) d'un pack 6+2 bouteilles de 1,5L Eau Royale.

Le tout devra être déposé dans les urnes prévues à cet effet chez les partenaires de l'opération ou être envoyé par courrier à l'Agence Cyclone - « Du bien être pour toute la famille ».- BP 21691 - 98713 Papeete, le cachet de la poste faisant foi. Les frais d'expédition seront remboursés sur simple demande. Une seule participation par foyer sera autorisée (même nom, même adresse) pour chaque semaine du jeu.

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 28 septembre sous contrôle d'huissier, parmi les bulletins (ou papiers libres) récoltés lors de toute l'opération.
Les lots seront attribués successivement en commençant par ceux dont la valeur est la plus élevée.

Article 4 – Modalités de remboursement des frais de participation

Le remboursement des frais d'envoi engagés pour la participation au jeu se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Agence Cyclone – « Du bien être pour toute la famille » - BP 21691– 98713 Papeete

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ainsi que la photocopie de la facture justificative). Une seule participation par foyer sera autorisée (même nom, même adresse) pour chaque semaine du jeu.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 5 : Lots

Le jeu est doté des lots suivants pour un montant total de 161 200 Cfp TTC

- **Lot n°1 : 1 an de soin pour bébé de chez NIVEA d'une valeur de 81 200 F TTC**
 - 6 cartons de 12 paquets, soit 72 paquets de lingette Baby pure & sensitive
 - 6 shampoings extra doux
 - 6 boîtes de sérum physiologique de 24 doses
 - 6 Lait de toilette nourrissant
 - 6 Gel lavant douceur, corps et cheveux
 - 6 Lait solaire très haute protection
 - 6 Crème solaire très haute protection
 - 6 cartons de 12 paquets, soit 72 paquets de lingette Toddies

- **Lot n°2 à 9 : 1 sac L'Oréal Men Expert contenant un ensemble de produits bien être pour la famille, d'une valeur de 10 000 F TTC par sac, soit les 8 sacs à 80 000 F TTC**

Un sac contient :

 - 1 paquet de lingette Huggies
 - 1 talc de toilette bébé Cadum
 - 1 Gel bain et douche très doux Mixa bébé
 - 1 échelle de taille Huggies
 - 1 huile merveilleuse Cadum
 - 1 stickers bébé à bord Huggies
 - 1 trousse Maybeline (liner + mascara + démaquillant)
 - 1 BB crème Maybeline
 - 1 vernis Essie
 - 1 gel douche Roger & Gallet
 - 1 stylo Kotex
 - 1 porte-monnaie Kotex

Article 6 – Validité des participations

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La Brasserie de Tahiti s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs. Le bulletin de participation dont les informations sont illisibles, falsifiées ou dont les coordonnées seront incomplètes ne sera pas pris en compte.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La Brasserie de Tahiti s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

Un même joueur peut participer plusieurs fois au jeu. Il ne peut, cependant, y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone participant) lors du tirage au sort hebdomadaire. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

Article 7 – Tirage au sort et retrait des lots

Le tirage au sort sera effectué sous contrôle d'un huissier de justice le mercredi 3 octobre 2018 à l'Agence Cyclone.

Les gagnants seront contactés par téléphone et les lots pourront être récupérés directement au standard du siège de la Brasserie de Tahiti situé place Notre Dame à Papeete, jusqu'au 2 Novembre 2018 à 16h00. Au-delà de cette date, les lots seront perdus.

Si les gagnants ne peuvent pas se déplacer, un de leurs proches, muni des pièces nécessaires permettant le contrôle de l'identité du gagnant, pourra le faire à leur place.

Les résultats seront également affichés à la Brasserie de Tahiti et à l'agence Pub Conseil.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et reste non cessible.

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité. Toute information erronée annule la participation au tirage au sort. Un nouveau tirage au sort sera effectué pour attribuer ce lot.

Article 8 – Publication des résultats

Les résultats du jeu seront publiés sur le site Internet www.eauroyale.pf et sur la page facebook Cyclone/Pub Conseil.

Article 9 – Droit à l'image

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En participant à ce jeu, les gagnants cèdent gracieusement à la Brasserie de Tahiti et ses partenaires le droit d'utiliser et de diffuser leur nom, leur voix et leur image pour la promotion de l'opération pour une durée de 18 mois.

Conformément à l'article 9 du Code civil, la Brasserie de Tahiti devra, préalablement à toute utilisation du droit à l'image du ou des gagnants dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle, être expressément autorisée par ces derniers.

Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique et être utilisées à des fins commerciales par la Brasserie de Tahiti et ses partenaires qu'avec leur accord écrit. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande à la Brasserie de Tahiti.

Article 10 – Droit d'interruption

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter à tout moment ce jeu et ceci sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Article 11 – Dépôt du jeu

Le présent règlement est déposé en l'étude de Jean-Pierre Elie, huissier de justice à Faaa. Le règlement complet est disponible à l'Agence Cyclone et pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Agence Cyclone - BP 21691 - 98713 Papeete, l'envoi de cette demande donnant lieu au remboursement du timbre d'expédition au tarif normal en vigueur.

Extrait de règlement :

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Possibilité de retirer gratuitement un bulletin de participation à l'agence Cyclone, Immeuble Laguesse, Place Notre Dame. Règlement complet disponible sur place ou sur simple demande à l'agence Cyclone.

Article 1 : La SA Brasserie de Tahiti organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 10 au 23 septembre 2018 en Polynésie française.

Article 2 : Ce jeu est ouvert à toute personne, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de leurs partenaires.

Article 3 : Ce jeu se déroulera sur deux semaines

Article 4 : La participation au jeu est prévue soit en inscrivant ses coordonnées sur le bulletin disponible gratuitement à l'Agence Cyclone, Immeuble Laguesse du lundi au vendredi de 14h à 16h ou sur demande par courrier à : Agence Cyclone – « Du bien être pour toute la famille » - BP 21691 – 98713 – Papeete.

soit en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance, téléphone et e-mail) sur le bulletin jeu disponible chez les partenaires du jeu ou sur papier libre, à joindre votre preuve d'achat d'un pack de 1,5L 6+2 « Du bien être pour toute la famille » (ticket de caisse).

Le tout devra être déposé avant dimanche minuit dans l'urne présente chez les partenaires du jeu ou être envoyé à : Agence Cyclone - « Du bien être pour toute la famille » - BP 21691 – 98713 – Papeete, le cachet de la poste faisant foi. Règlement complet disponible sur simple demande à l'Agence Cyclone ou sur le site Internet www.eauroyale.pf.